



Faisabilité d'un achat immobilier avant revente sans crédit relais

Par **Chou92**, le **06/03/2019** à **13:51**

Bonjour à tous,

Je vous sollicite afin de connaître la faisabilité ou non d'un montage financier en vue de l'acquisition d'une maison.

Bien actuellement possédé : Appartement d'une valeur de 200K€

Bien souhaité : Maison d'une valeur de 700K€

Dans le cadre de cette nouvelle acquisition j'ai un accord du vendeur pour payer la maison "en deux fois", 500K€ à la signature (financé par un crédit bancaire) et 200K€ au bout d'un an (financé par mon apport personnel lié à la revente de mon appartement APRES l'achat de la maison).

Un tel montage est-il possible ?

La première banque à qui j'en ai parlé m'indique que je suis obligé de passer par un crédit relais afin que le notaire ait bien l'intégralité des fonds lors de la signature. Mais, étant donné l'accord que j'ai avec le vendeur, la banque a-t-elle le droit d'exiger cela ?

La raison principale qui me pousse à vouloir faire un tel montage est le risque de préemption de la mairie lors de l'achat de la maison (et ainsi en revendant au préalable mon appartement je pourrais me retourner "à la rue"), j'ai aussi une autre raison plus compliquée à expliquer en quelques mots dans ce message.

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **06/03/2019** à **15:26**

Bonjour,

la banque est je pense en droit de prendre/réclamer les garanties qu'elle estime nécessaire...